



FICHES RESSOURCES

L'accompagnement des relations parents-adolescents

Lors du petit-déjeuner débat du 1^{er} décembre 2022, les interventions étaient centrées sur les accompagnements des relations parents-adolescents pouvant être proposés aux familles. En fonction des situations, de la demande et notamment de qui fait la demande (le parent ou l'adolescent), les dispositifs sont variés. Quel espace proposer à des parents et des adolescents qui souhaitent parler de leur communication conflictuelle ? Quel lieu d'accueil pour un adolescent en demande d'accompagnement ? Où un parent ayant besoin de réfléchir à sa relation avec son enfant, peut-il s'adresser ? Trois espaces distincts ont été présentés lors de cette matinée d'échange.

Florent DENIS, médiateur familial à la Maison Des Liens Familiaux, a exposé des situations pour lesquelles la médiation familiale parents-adolescents a permis de parler de la relation, de faire le point sur les difficultés et d'aborder les perspectives d'avenir. Il a également présenté l'accompagnement à la parentalité, espace pour soutenir le parent dans sa réflexion.

Charlène COLOMBANI, Éducatrice Spécialisée à la Maison Des Adolescents Robert Debré, a expliqué la manière dont elle accueille l'adolescent et sa demande. Elle a exposé l'accompagnement proposé par la Maison Des Adolescents Robert Debré à l'adolescent et la manière dont sa famille y est associée.

LA MEDIATION FAMILIALE PARENTS- ADOLESCENTS

Le médiateur familial, tiers qualifié, propose un espace de discussion à des parents et leur adolescent en situation de conflit, de crise ou même de rupture. C'est un lieu neutre et confidentiel dans lequel les personnes peuvent réfléchir à leur relation et leur communication afin d'imaginer ensemble des ajustements possibles. Le médiateur familial s'engage à adopter une posture non-jugeante et à être impartial, en soutien de chaque personne.

1. Un espace de parole pour les parents et leur adolescent

La médiation familiale

L'entretien d'information : clarifier la demande de chacun et orienter

L'**entretien d'information** permet de clarifier la demande du/des parent(s) et de l'adolescent et de vérifier avec chacun si le cadre de la médiation familiale correspond à ses besoins.

Différentes orientations peuvent alors être évoquées lors de cet entretien :

Lorsque des parents demandent un soutien éducatif, une orientation en AED (Aide Educative à Domicile) peut être proposée aux familles. Par exemple, un parent qui demande au professionnel de soutenir son autorité face à un adolescent qui ne respecte pas les règles.

Lorsque les parents et/ou l'adolescent évoquent une situation nécessitant un accompagnement de soin, une orientation vers un lieu médical ou thérapeutique peut être indiquée.

Une médiation familiale entre les parents est favorisée dans les situations où le conflit existant entre les parents impacte la relation d'un parent avec son adolescent.

Lorsqu'il s'agit d'une situation où les conflits et les cris sont quotidiens, que l'écoute devient difficile voire impossible entre parents et adolescent et que cela pèse sur leurs relations, une médiation familiale parents-adolescents est alors proposée.

La médiation familiale est une démarche libre et volontaire qui implique que chaque personne s'engage dans ce processus. Ainsi, la question de l'adhésion est centrale.



Les entretiens individuels : préparer à la médiation parents-adolescents

Si le cadre de la médiation familiale correspond aux besoins et aux attentes de chacun, des rendez-vous individuels sont mis en place afin de préparer les séances de médiation parents-adolescents. Ces temps individuels permettent de réfléchir aux sujets que chacun souhaite aborder. Quels sont les sujets qui amènent le conflit et les disputes ? Comment chacun le vit au quotidien ? Quels sont les demandes ou les propos qui suscitent la colère et les cris ? Ces sujets sont clarifiés et précisés avec le ou les parents d'un côté et l'adolescent de l'autre.

Les séances de médiation familiale se mettent en place afin que chacun puisse réfléchir à leur communication et à leur relation en partant de situations concrètes de leur quotidien.

Que permet la médiation familiale parents-adolescents ?

Florent DENIS, médiateur familial, évoque l'ambivalence dans les messages des parents et des adolescents. Le parent demande à son adolescent « d'être grand » et autonome à certains moments (par exemple concernant son travail scolaire ou sur le rangement de sa chambre...) tout en lui rappelant, à d'autres moments, qu'il est sous son autorité et qu'il doit lui obéir. L'adolescent de son côté, va revendiquer le fait d'être grand et de pouvoir sortir avec ses amis, tout en se positionnant parfois comme un enfant qui demande à son parent de lui retrouver ses baskets.

Ces contradictions, propres à cette période de « transition » qu'est l'adolescence, entraînent des incompréhensions et des tensions entre parents et adolescents. La médiation familiale peut permettre au parent et à l'adolescent de parler de leurs expériences, de la manière dont ils les ont vécues et d'en comprendre les enjeux favorisant un apaisement dans la communication et dans la relation au quotidien.

La médiation familiale permet de :

- Repérer d'où viennent les conflits et en comprendre les enjeux ;
- Réaffirmer le rôle et la place de chacun ;
- Trouver des pistes pour entendre l'autre et se comprendre ;
- Parler des perspectives pour la suite de la relation et des besoins de chacun.

L'enjeu de la médiation familiale parents-adolescents est qu'ils puissent trouver leurs propres solutions pour une relation plus apaisée. Comment faire du commun tout en pouvant être différents ? Comment se détacher l'un de l'autre en se gardant une place pour l'un et l'autre ?

2- Un espace de réflexion pour le parent : L'accompagnement à la parentalité

Florent DENIS, médiateur familial à la Maison Des Liens Familiaux, présente l'accompagnement à la parentalité comme une ressource possible pour les parents dans les situations de conflit parents-adolescents. Cet espace de réflexion permet au parent de clarifier sa situation, d'ajuster sa posture parentale et de prendre du recul.

Cet accompagnement peut être utile au parent avant même la mise en place d'une médiation familiale ou si l'adolescent refuse de venir en médiation. Il permet au parent de repérer les ressources dont il dispose afin de faire évoluer le contexte relationnel qu'il vit avec son adolescent et de trouver ses propres solutions face aux difficultés qu'il traverse.

3- La Maison Des Adolescents Robert Debré : Un accueil « inconditionnel » du jeune



La Maison Des Adolescents Robert Debré est un lieu d'accueil généraliste, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation si nécessaire pour les jeunes parisiens de 12 à 20 ans. Cette équipe pluridisciplinaire (pédiatre, pédopsychiatre, psychologues, éducateur spécialisé, assistant social et infirmier) accueille les jeunes, de manière spontanée ou sur rendez-vous. Les entretiens se font par un binôme de professionnels de métier différent pour offrir des regards croisés ; Ils sont gratuits, anonymes et sans autorisation parentale.

La Maison des Adolescents Robert Debré propose un espace pour les jeunes dans lequel ils peuvent venir de manière ponctuelle tout au long de cette période. Différents types d'accompagnements sont proposés en fonction de la problématique et de la demande du jeune.

Le jeune est reçu dans un premier temps seul afin de clarifier ses besoins. Le cadre et les différentes modalités d'accompagnement lui sont présentés (seul, avec ses parents ou les personnes avec qui il a un lien d'attachement, en groupe...).

Clarifier la demande de l'adolescent

Au cours des premiers entretiens, les professionnels prennent le temps d'aborder avec le jeune qui est à l'origine du rendez-vous. Est-ce le jeune lui-même ou est-ce à la demande de son/ses parents ?

Les différents domaines du quotidien du jeune sont également abordés. Ils repèrent ensemble les difficultés afin de clarifier ses demandes (explicites et implicites) et ses ressources.

Les modalités d'accompagnement sont ensuite proposées au jeune et toujours avec son accord, les professionnels peuvent alors prendre contact avec son entourage (parents, professionnels extérieurs...).

Lors de ces entretiens le risque de « passage à l'acte » est évalué et une orientation peut être présentée. En cas d'orientation, le lien avec le jeune est maintenu le temps que le lieu d'orientation prenne le relais.

L'accompagnement du jeune et de sa famille

En fonction de la demande de l'adolescent et de ses difficultés, plusieurs modalités d'accompagnement peuvent être proposées et travaillées avec lui : des entretiens individuels, des entretiens en présence de ses parents et/ou des personnes ressources (éducateur...), une consultation médicale (avec le pédiatre ou le psychiatre) ou une participation à un groupe...

Un accompagnement peut être proposé également aux parents. Des espaces séparés sont parfois privilégiés (groupe de parole pour les parents dont les intervenants sont différents de ceux qui accompagnent les jeunes).

- La demande vient du jeune : Il est venu de sa propre initiative pour bénéficier d'un espace de parole afin de se décharger d'une problématique. Quelques entretiens lui permettent d'agir sur la situation et sur ses relations avec son entourage, sa famille. Les parents ne sont pas nécessairement contactés.
- Quand recevoir les parents semble nécessaire : Les professionnels réfléchissent avec le jeune à l'intérêt qu'il pourrait voir à ce que ses parents soient reçus (questionner l'histoire familiale par exemple...) ; Egalement à « comment faire venir » ses parents ? Les professionnels s'appuient sur les connaissances que le jeune a de ses parents pour alimenter la réflexion et trouver des options possibles.

Quand une consultation médicale est proposée, l'équipe demande aux parents d'être présents.

- Quand le jeune est « poussé » à venir par son parent : La Maison des Adolescents Robert Debré travaille avec l'adhésion des jeunes. Dans ces situations, les professionnels tentent de repérer le besoin du jeune et de bien le différencier de la demande initiale du parent. La suite de l'accompagnement en dépend. Lorsque des parents appellent pour leur enfant, les professionnels prennent le temps d'échanger avec eux, de leur offrir une écoute et parfois des conseils.